

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3354

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement à l'engagement citoyen et à l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire - Attribution de subventions au profit de l'association Anciela - Convention 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3354**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement à l'engagement citoyen et à l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire - Attribution de subventions au profit de l'association Anciela - Convention 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les envies d'agir citoyennes, en faveur de la transition écologique et solidaire, sont de plus en plus nombreuses, mais elles se confrontent à plusieurs obstacles : difficulté à passer à l'action, concentration des ressources et des lieux d'engagement sur certains territoires, etc.

Dans le cadre de son projet associatif, l'association Anciela propose des actions qui permettent de dépasser ces obstacles et de favoriser l'engagement citoyen et l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire.

Ce programme d'actions, objet de la présente délibération, s'inscrit en cohérence avec la politique de soutien aux collectifs citoyens œuvrant à la transition écologique et solidaire portée par la Métropole.

II - Programme d'actions et objectifs pour 2024**1° - Les ambassadeurs du changement**

En 2019, l'association Anciela a initié, avec le soutien de la Métropole, une action visant à outiller les citoyens volontaires afin de leur permettre de devenir des ambassadeurs du changement (soit 716 ambassadeurs parmi lesquels 639 sont actifs). Les ambassadeurs ont trois missions principales : provoquer des déclics chez les personnes autour d'eux, accompagner les évolutions de modes de vie et mener des initiatives locales (compostage de quartier, repair cafés, etc.) autour de six défis de la transition : climat, nature et biodiversité, zéro-pollution, zéro-déchet, agriculture vivante et économies alternatives, etc.

Le bilan 2023 met en exergue la mobilisation de 83 nouveaux ambassadeurs, la réalisation de 18 rendez-vous individuels ou collectifs, la mobilisation autour du défi "100 refuges de biodiversité", la poursuite du déploiement d'un socle d'accompagnement et de formation ainsi que l'expérimentation de rencontres locales à Villeurbanne et Tassin-la-Demi-Lune pour favoriser les liens entre ambassadeurs.

En 2024, Anciela propose quatre axes de travail :

- la mobilisation autour de deux défis : "Tout feu tout flamme" pour diffuser les bonnes pratiques de chauffage bois et "Libérons les libellules",
- l'expérimentation de nouvelles modalités de mobilisation : enquête qualitative approfondie pour mieux mobiliser

les ambassadeurs, expérimentation de mobilisation par profil *via* l'engagement sportif, etc.,

- le développement des rencontres entre ambassadeurs : visites-apéros pour diversifier et inspirer, temps annuel le 9 mars 2024 avec pour objectif de réunir une cinquantaine de personnes, etc.,

- le renouvellement de l'offre de formation et de mise en action : formations donner envie d'agir, form'action climat en lien avec la concertation de la révision du plan climat-air-énergie territorial et autour de la mobilité.

Ainsi, il est proposé de reconduire le soutien au projet ambassadeurs du changement en ciblant les actions visant à mobiliser la communauté existante comme levier de massification et de territorialisation et d'allouer à l'association Anciela une subvention de 24 220 € en 2024 (pour mémoire, 45 000 € avaient été attribués en 2023).

2° - Collectifs locaux de transition

Le projet porté depuis 2022 par Anciela vise à valoriser l'existence des collectifs de transition et leurs actions dans l'accompagnement de l'émergence de nouveaux collectifs.

En 2023, Anciela a atteint les objectifs fixés en accompagnant cinq nouveaux collectifs ce qui porte à 22 le nombre de collectifs accompagnés (parmi les 40 identifiés sur le territoire métropolitain) et en structurant un programme d'accompagnement dédié (rassemblement semestriel des collectifs, suivi personnalisé, formations thématiques, *newsletter*, etc.).

En 2024, Anciela propose de maintenir l'effort engagé en renforçant le nombre de collectifs de transition accompagnés et en les mobilisant pour qu'ils soient les relais sur leur territoire d'actions ou de dynamiques métropolitaines, comme par exemple dans le cadre de la révision du plan climat air énergie territorial, avec pour objectifs :

- l'accompagnement de 30 collectifs en rendez-vous personnalisés, soit huit de plus qu'en 2023,

- la réalisation de deux rassemblements semestriels comptant chacun 35 participants,

- le déploiement de cinq formations (donner envie d'agir face aux enjeux écologiques, créer des relations avec les institutions publiques, mobiliser des bénévoles, animer une réunion, faire une demande de subvention) et d'un tableau partagé de veille et ressources à destination des collectifs mis à jour tout au long de l'année,

- la territorialisation des actions avec cinq animations et deux convergences vélos organisées sur des communes de la Métropole.

Ainsi, il est proposé de reconduire le soutien aux projets collectifs locaux de transition et d'allouer à l'association Anciela une subvention de 30 000 € en 2024 (pour mémoire, 20 000 € avaient été attribués en 2023).

3° - Festival Agir à Lyon et ses alentours

Depuis 2019, l'association Anciela organise un festival annuel Agir à Lyon et ses alentours pour renforcer l'engagement bénévole au sein des associations du territoire, faciliter la compréhension des enjeux écologiques et solidaires et donner envie d'agir, permettre une évolution des modes de vie et encourager les participants à mener leurs propres initiatives pour être acteurs de la transition.

Lors de la 4^{ème} édition qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2023 à la Maison des Rancy, située dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon, plus de 85 structures, représentant 120 intervenants extérieurs, ont été mobilisées pour accueillir 840 visiteurs qui ont bénéficié de cinq conférences inspirantes, de démonstrations autour des modes de vie écologiques, de six balades à la découverte d'initiatives menées au sein du quartier, et rencontres avec la quarantaine d'associations présentes.

En 2024, pour la 5^{ème} édition du festival, en complément de la programmation habituelle du festival, l'association Anciela souhaite renforcer la diversité géographique du public en proposant une programmation étoffée hors les murs et une stratégie de mobilisation au-delà de Lyon et Villeurbanne car 72 % des visiteurs résident à Lyon et Villeurbanne.

Ainsi, il est proposé de reconduire le soutien à l'association Anciela en 2024 pour l'organisation du festival Agir à Lyon et ses alentours, en ciblant ce dernier sur les actions de massification et territorialisation du public et d'allouer une subvention de 5 780 € en 2024 (pour mémoire, 3 000 € avaient été attribués en 2023).

III - Plan de financement

Intitulé de l'action	Budget prévisionnel 2024 (en €)	Subvention Métropole (en €)	Autres financements (en €)	Financements publics (en €)
ambassadeurs du changement	74 042	24 220	28 822,53	5 000 (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
				7 999,47 (Agence de la transition écologique - Auvergne-Rhône-Alpes)
				5 000 (Ville de Lyon)
				1 000 (Ville de Villeurbanne)
				1 000 (autres communes)
				1 000 (Ville de Villeurbanne)
collectifs locaux de transition	55 603	30 000	11 827	1 776 (État - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - Fonjep)
				10 000 (Ville de Lyon)
				1 000 (Ville de Villeurbanne)
				1 000 (autres communes)
festival Agir à Lyon et ses alentours	28 791	5 780	17 011	6 000 (Ville de Lyon)
Total	158 436	60 000	57 660,53	40 775,47

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, d'un montant total de 60 000 €, au profit de l'association Anciela pour l'année 2024 et répartis comme suit :

- 24 220 € pour les ambassadeurs du changement,
- 30 000 € pour les collectifs locaux de transition,
- 5 780 € pour le festival Agir à Lyon et ses alentours.

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Anciela définissant, notamment, les conditions et les modalités de versement des subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 60 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65, opération n° 0P26O5819.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321932-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
